

(1)

( N<sup>o</sup> 44. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 23 JANVIER 1866.

---

Modifications au code d'instruction criminelle et à la loi du 8 mai 1848 sur la garde civique <sup>(1)</sup>.

---

*Amendements proposés par M. le Ministre de la Justice.*

---

### ARTICLE PREMIER.

Supprimer au § 1<sup>er</sup> les mots « à l'avenir. »  
Supprimer le § 2.

### ART. 2.

L'art. 421 du code d'instruction criminelle est abrogé, sauf pour les condamnés qui, lors du jugement ou de l'arrêt contre lequel le pourvoi est dirigé, sont en état de détention préventive.

---

(1) Proposition de loi, n<sup>o</sup> 247 (session de 1864-1865).  
Rapport, n<sup>o</sup> 15.

---